



Rupture de période d'essai, date, contexte particulier

Par gabsocial

Bonjour, suite à une désillusion face à du rêve vendu je me vois rompre la période d'essai que j'avais établis avec une association envoyant des jeunes en séjour d'éloignement en andalousie.

J'ai envoyé un mail le Samedi 16 pour annoncer que je comptais rompre mon contrat mais que par courtoisie j'étais disposé à terminer mon accompagnement jusqu'à Jeudi.

Aujourd'hui j'ai eu la direction par visio qui a tenté de me faire rester mais je n'ai pas cédé. Suite à cela ils ont pris en charge mon retour pour un départ en bus samedi 24h pour faire malaga nantes, puis une nuit d'hotel puis un train, juste pour passer au siège, je dois donc envoyer ma lettre de rapture de période d'essai pour le Lundi 25 Juillet.

Cependant je trouve ce retour abusif, 24h de bus, un dimanche à nante, une nuit d'hotel, un train pour finalement être laché dans la nature au beau milieu de nul part ne me conviens pas. Je trouve ça irrespectueux de la part de la boite.

Du coup je pensais à la possibilité d'envoyer ma lettre de rupture pour le Dimanche 24 et descente à bordeaux à mon arrivé (mon lieu de vie) et laisser le téléphone et les affaires pro sur l'antenne andalouse ou j'ai travaillé.

Je suis un jeune travailleur, cela peut il être considéré comme un abandon de poste?

Merci.

Par Indigo

Bonjour gabsocial,

Rien ne vous interdit d'aller consulter un avocat dont les consultations sont gratuites.

Cf.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706>

ou encore :

<https://www.justice.gouv.fr/le-ministere-de-la-justice-10017/les-maisons-de-la-justice-et-du-droit-24772.html>

Ceci étant, voyez s'il existe une "MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT" à proximité de votre domicile. Là encore, elles sont gratuites. Des permanences existent.

Vous pensiez envoyer votre lettre de rupture le 24 juillet ?

Vous concernant, la consultation d'un avocat n'est pas urgente mais très urgente.

Cordialement,